

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Présents :	51	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren
Absents excusés :	15	à Saint-Flour, après convocation légale en date du 16
Pouvoirs :	11	janvier 2024, sous la Présidence de Madame Céline
Votants :	62	CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Christian RISS, M. René PELISSIER, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÉS, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
MME Sophie BENEZIT donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Richard BONAL donne pouvoir à MME Marina BESSE
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Olivia GUEROUULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUUNET
M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Olivier REVERSAT donne pouvoir à M. Jean-Marc BOUDOU

Madame Marine NEGRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **26 JAN. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **26 JAN. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : PETITE ENFANCE - ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE POUR LES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE A LA COMMUNE DE SAINT-FOUR

RAPPORTEUR : Monsieur Christophe VIDAL

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-274 en date du 19 décembre 2022 attribuant un fonds de concours destiné à soutenir le développement des équipements pour renforcer ou créer des structures d'accueil collectif (maison d'assistantes maternelles, micro-crèche, crèche), de compétence communale, à hauteur de 5% d'un montant H.T. de l'opération, plafonné à 50 % du reste à charge de la commune dans la limite du respect du plafond d'aides publiques fixé à 80% ;

Vu la délibération de la commune de Saint-Flour en date du 13 novembre 2023 sollicitant Saint-Flour Communauté pour un fonds de concours à hauteur de 120 000 € pour la création d'une crèche collective de 48 places, dont le montant prévisionnel de l'opération H.T. est estimé à 2 400 000 € ;

Etant précisé que ce fonds de concours communautaire est fléché par la Ville de Saint-Flour sur les travaux du lot 11 plâtrerie en construction neuve et la part de maîtrise d'œuvre correspondante, suivant le plan de financement suivant :

Dépenses

Objet	Montant (€ HT)	Pourcentage (%)
Lot 11 – plâtrerie / neuf	224 000.00	93
Maîtrise d'œuvre	16 000.00	7
Total	240 000.00	100

Recettes

Objet	Montant (€ HT)	Pourcentage (%)
Fonds de concours	120 000.00	50
Autofinancement	120 000.00	50
Total	240 000.00	100

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 20 décembre 2023 ;

Précisant que les crédits nécessaires au versement de ce fonds de concours seront inscrits au budget primitif 2024 par anticipation ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **DECIDE DE SOUTENIR** le projet de création d'une crèche collective de 48 places par la commune de Saint-Flour, et de lui attribuer un fonds de concours à hauteur maximum de 120 000 €, fléché sur le lot 11 plâtrerie / neuf et maîtrise d'œuvre correspondante ;
- ↓ **AUTORISE** Madame le Président à effectuer les opérations comptables correspondantes.

POUR : 62 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



La secrétaire de séance,

Marine NEGRE